



Communiqué

Demande de logement social : Nîmes Métropole et ses partenaires signent une convention pour harmoniser les démarches

Lundi 18 septembre 2023 – Nîmes Métropole. En tant que chef de file de la réforme des attributions de logements sociaux, Nîmes Métropole assure le pilotage, la coordination et l'animation du réseau des services d'information et d'accueil des demandeurs de logement social (Siad) communaux. **Mardi 12 septembre 2023,** a ainsi été signée une convention intercommunale portant sur les Siad du territoire de l'Agglo. **Objectif ? Harmoniser, et donc simplifier, la gestion de la demande des usagers en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, et les réservataires de logements.**

Si vous êtes demandeur d'un logement social et que vous avez besoin de connaître les modalités d'accès, d'être orienté vers les lieux d'accueil et d'enregistrement des demandes, etc., Nîmes Métropole et ses partenaires vous accompagnent dans vos démarches. Côté pilotage, l'Agglomération coordonne et anime du réseau des services d'information et d'accueil des demandeurs de logement social (Siad) communaux.

4 communes d'accueil

Aujourd'hui, en plus des accueils existants – accueils des bailleurs sociaux et du Pôle Habitat et Logement de Nîmes Métropole –, plusieurs communes de l'Agglomération sont devenues lieu d'accueil des demandeurs de logement social : Bezouze et Marguerittes comme lieux d'accueil et d'informations au public (lieux d'accueil de niveau 1) ; Nîmes et Milhaud comme guichets enregistreurs des demandes de logement social (lieux d'accueil de niveau 2). ([Voir ici les lieux d'accueil, jours et horaires d'ouverture](#)).

La mise en place de plusieurs lieux d'accueil permet de renforcer l'offre existante sur le territoire, auparavant limitée aux bailleurs sociaux et à Nîmes Métropole. Chaque commune de l'agglomération peut donc se porter candidate pour devenir un lieu d'information et d'accueil des demandeurs en logement social en application de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ([Loi ALUR](#)).

Renforcer la proximité avec les usagers

La mise en place du Siad intercommunal s'est traduite par la signature d'une convention le 12 septembre 2023 à l'Hôtel communautaire de Nîmes Métropole, qui a pour but d'organiser le service, de définir les niveaux de labellisation des accueils (niveaux 1 et 2), les modalités de fonctionnement et les engagements des partenaires signataires : Agglomération, communes,

baillieurs sociaux, Action Logement et Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) du Gard.

« En charge de la compétence Equilibre social de l'habitat, l'Agglomération a franchi une étape primordiale dans sa politique du logement avec la signature de cette convention qui va permettre d'offrir un service de proximité aux demandeurs de logement social », soulignent Franck Proust, président de Nîmes Métropole, et Géraldine Rey-Deschamps, vice-présidente, déléguée à l'habitat et au renouvellement urbain.

Infos pratiques :

Pôle Logement de Nîmes Métropole

Ouvert du lundi au vendredi,

Accueil téléphonique de 9h à 12h au 04 34 03 57 60

Accueil physique sur rendez-vous au 04 34 03 57 60

Supports à disposition :

1-[Note détaillée sur la mise en place de la convention Siad de Nîmes Métropole](#)

2-Photos [1](#) & [2](#) des partenaires signataires de la convention Siad le 12 septembre 2023 (Crédit : Nîmes Métropole)

(Légende photo 1 : De gauche à droite : Rémi Nicolas, maire de Marguerittes ; Carole Solana, adjointe au maire de Nîmes, déléguée au logement social, à la solidarité et aux échanges intergénérationnels ; Géraldine Rey-Deschamps, vice-présidente de Nîmes Métropole, déléguée à l'habitat et au renouvellement urbain ; Jean-Luc Descloux, maire de Milhaud ; Antoine Marcos, maire de Bezouce ; Christian Bastid, président de L'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) du Gard)

(Légende photo 2 : les bailleurs sociaux signataires de la convention Siad le 12 septembre 2023)

Contact Presse :

Marion Morlock

Chargée de communication Habitat et Aménagement du territoire

06 75 41 70 06

marion.morlock@nimes-metropole.fr